

Politique n° 2017-HR-10 :	Politique d'évaluation du rendement du personnel
---------------------------	--

Adoptée :	Résolution n°	CC-180228-HR-0078
Mise à jour :	Résolution n°	
Origine :	Service des ressources humaines	

NOTE : Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

1.0 Préambule

Dans le but de maintenir la qualité de l'éducation offerte aux élèves de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, celle-ci est déterminée à prendre les mesures nécessaires pour assurer le rendement élevé et soutenu de ses employés. La politique d'évaluation du rendement du personnel (ci-après, « la Politique ») prévoit des normes claires relativement à l'évaluation du rendement, aux mesures de soutien offertes et à la reddition de compte. L'application de la Politique est faite conformément à la réglementation en vigueur, dont la Loi sur l'instruction publique, les conventions collectives et le Régime pédagogique.

2.0 Objectif de la Politique

La Politique vise à s'assurer de l'évaluation systématique du rendement de *tous* les employés de la commission scolaire dans le but de les responsabiliser davantage et leur offrir les mesures de soutien appropriées.

Afin d'atteindre cet objectif, tous les employés doivent faire l'objet d'une évaluation régulière, par leur supérieur, sur la base de normes claires de rendement permettant de vérifier leurs connaissances et leurs compétences. La fréquence de cette évaluation est déterminée

